



S S T DU BTP 21

Association

3 Rue René Char

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

S S T DU BTP 21

Association

3 Rue René Char

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association S S T DU BTP 21,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S S T DU BTP 21 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « REGLES ET METHODES COMPTABLES », de l'annexe des comptes annuels intitulé « Changement de méthode » qui expose l'application du nouveau règlement de l'ANC n°2018-06, pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels établis par le conseil d'administration et adressés aux membres de l'association.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 15 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Karen DAMPEYROUX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	133 072	62 489	70 583	31 185	39 398	126.34
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	716 015	559 191	156 824	183 693	26 869-	14.63-
	Installations techniques Matériel et outillage	371 900	333 466	38 434	47 914	9 480-	19.78-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	5 000		5 000	5 000			
Total I	1 225 988	955 147	270 841	267 791	3 050	1.14	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	88 776		88 776	257 752	168 976-	65.56-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	142 423		142 423	55 809	86 614	155.20
	Valeurs mobilières de placement	790 000		790 000	640 000	150 000	23.44
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	509 173		509 173	519 739	10 566-	2.03-
Charges constatées d'avance (2)	12 440		12 440	10 771	1 669	15.50	
Total II	1 542 811		1 542 811	1 484 070	58 741	3.96	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 768 799	955 147	1 813 652	1 751 861	61 791	3.53	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 472 529	1 423 633	48 896	3.43
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	49 115	48 896	220	0.45
	Situation nette (sous total)	1 521 644	1 472 529	49 115	3.34
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 521 644	1 472 529	49 115	3.34
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 260	1 260		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	33 740	26 869	6 871	25.57
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	191 691	217 747	26 055-	11.97-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	65 316	33 457	31 860	95.23
	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	292 008	279 332	12 675	4.54
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 813 652	1 751 861	61 791	3.53

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	160 844		188 627	27 783-
Parrainages	1 418 915		1 569 633	150 718-
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	27 991		13 685	14 306
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	29		6 462	6 433-
Total I	1 607 779		1 778 407	170 629-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	310 927		275 011	35 916
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	46 877		45 756	1 121
Salaires et traitements	708 489		856 998	148 509-
Charges sociales	407 202		462 175	54 973-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	54 405		52 290	2 115
Dotations aux provisions			19 221	19 221-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	19 817		8 848	10 969
Total II	1 547 717		1 720 299	172 581-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	60 061		58 109	1 952
				3.36

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	523		1 019	496-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				48.68-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 448		1 899	451-
				23.77-
Total III	1 971		2 919	948-
				32.47-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 971		2 919	948-
				32.47-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	62 032		61 028	1 005
				1.65
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			21 500	21 500-
				100.00-
Total V			21 500	21 500-
				100.00-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			21 500	21 500-
Sur opérations en capital				100.00-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI			21 500	21 500-
				100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 917		12 132	785
				6.47
Total des produits (I+III+V)	1 609 750		1 802 826	193 077-
				10.71-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 560 634		1 753 931	193 296-
				11.02-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	49 115		48 896	220
				0.45

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 813 652.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 607 779 Euros et dégagant un excédent de 49 115.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2021 par le conseil d'administration de l'association.

Objet social de l'association

L'Association a pour objet d'assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un SST principalement destiné aux Professions du BTP et aux activités s'y rattachant conformément aux dispositions du Code du travail.

L'objet de l'Association, tel que défini ci-dessus n'est pas limitatif. Il n'exclut pas, selon les circonstances et en conformité avec les compétences qui lui sont octroyées par l'autorité de tutelle, l'accueil d'autres professions ou activités et peut, dans les limites fixées par les dispositions du code du travail, s'étendre à tout ce qui a un rapport direct ou indirect avec la santé au travail, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Sans que cela puisse mettre en cause son existence, l'Association n'est tenue à la réalisation complète et permanente de son objet que dans la limite des moyens mis à sa disposition par ses membres ou les pouvoirs publics.

Pour la poursuite de ses buts, l'Association peut accomplir dans les limites fixées par la loi, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rattachant.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

En janvier 2020, l'apparition en Chine d'une nouvelle forme de coronavirus, le COVID-19, a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à prononcer l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie (épidémie mondiale).

En date du 14 mars 2020, le Gouvernement Français a pris des mesures pour réduire les contacts et les déplacements sur le territoire Français.

Cette épidémie impacte donc directement l'activité de l'entité, non seulement en raison des conséquences macroéconomiques, mais également et surtout par une diminution de l'activité de l'entité depuis le mois de mars 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dans le cadre de l'établissement des comptes clos le 31 décembre 2020, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'association et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement du COVID-19 sur ses comptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'épidémie de COVID-19 n'a eu aucun impact significatif sur le chiffre d'affaires de l'association, compte tenu de la continuité des cotisations adhérents et de la continuité de service assurée, après la période de fermeture, suite aux annonces gouvernementales.

A ce titre, l'association a connu une baisse d'activité due à la fermeture de ses portes aux visiteurs du lundi 16 mars 2020, jusqu'au 11 mai 2020. Cet impact a été reporté dès la réouverture des services.

Des mesures ont également été prises notamment avec le recours au dispositif de chômage partiel afin d'alléger les charges pendant les périodes de réduction de l'activité, le report de certaines échéances.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les principaux impacts sur les comptes annuels des mesures prises par l'association concerne la réduction des charges de personnel suite au chômage partiel pour 40 K€.

Il n'y a pas eu de report d'échéance, ni de recours à un Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

En fonction de sa connaissance actuelle des éléments de cette crise sanitaire et de son développement et des éléments connus au moment de l'arrêt de ses comptes, la direction estime que le niveau de trésorerie ainsi que les mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement permettent de garantir la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois mais sans pour autant permettre d'estimer de manière fiable l'impact final l'activité à venir de cette épidémie.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Conformément à la législation, cette annexe est présentée sous la forme du nouveau règlement n°2018-06 de l'ANC, qui abroge le 99-02 du PCG, constituant ainsi un changement de réglementation comptable de l'association.

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisé en appliquant la méthode rétrospective.

Par rapport à l'exercice précédent, aucun changement n'est intervenu au niveau de la méthode d'évaluation.

Seul, un changement est intervenu au niveau de la présentation des comptes annuels

Nous avons appliqué le changement de réglementation conformément au nouveau règlement n° 2018-06 de l'ANC, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui a été homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018. Il abroge le règlement CRC n° 99-01 (modifié en 2004) et tous les règlements le modifiant.

En ce qui concerne l'application pour la première année, nous vous indiquons ci-après les impacts de présentation pour l'association :

- Changement de dénomination des fonds associatifs en fonds propres ;
- Nouvelle présentation des produits d'exploitation
- Valorisation des contributions volontaires en nature au pied du compte de résultat.

L'association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature. La valeur de ces contributions n'est pas significative : seuls les membres du conseil d'administration agissent en tant que bénévoles. Les contributions volontaires sont constituées uniquement des heures de réunion du CA.

- En annexe, l'information sur les rémunérations des trois plus hauts-cadres dirigeants bénévoles et salariés, n'est pas communiquée. Elle désignerait directement une information individualisée.
- Il n'y a aucun avantage en nature.
- Il n'y a pas de cadre bénévole dans l'association.

En aucun cas l'application de la nouvelle méthode n'a modifié les comptes de l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	93 213		51 485
Constructions sur sol propre	716 015		
Installations générales agencements aménagements divers	245 844		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	120 086		5 970
TOTAL	1 081 946		5 970
Prêts, autres immobilisations financières	5 000		
TOTAL	5 000		
TOTAL GENERAL	1 180 159		57 455

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		11 626	133 072	133 072
Constructions sur sol propre			716 015	716 015
Installations générales agencements aménagements divers			245 844	245 844
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			126 056	126 056
TOTAL			1 087 916	1 087 916
Prêts, autres immobilisations financières			5 000	5 000
TOTAL			5 000	5 000
TOTAL GENERAL		11 626	1 225 988	1 225 988

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	62 029	12 087	11 626	62 489
Constructions sur sol propre	532 323	26 869		559 191
Installations générales agencements aménagements divers	203 598	13 721		217 319
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	114 419	1 729		116 148
TOTAL	850 339	42 318		892 658
TOTAL GENERAL	912 368	54 405	11 626	955 147

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	12 087				
Constructions sur sol propre	26 869				
Instal.générales agenc.aménag.divers	13 721				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 729				
TOTAL	42 318				
TOTAL GENERAL	54 405				

Tableau des variations des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 423 633	48 896		0	1 472 529
Excédent ou déficit de l'exercice	48 896	48 896-	49 115		49 115
Situation nette	1 472 529		49 115		1 521 644
TOTAL I	1 472 529		49 115	0	1 521 644

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	19 221		19 221		
TOTAL	19 221		19 221		
TOTAL GENERAL	19 221		19 221		
Dont dotations et reprises d'exploitation			19 221		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 000		5 000
Autres créances clients	88 776	88 776	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 445	79 445	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 711	7 711	
Débiteurs divers	55 267	55 267	
Charges constatées d'avance	12 440	12 440	
TOTAL	248 638	243 638	5 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 260			1 260
Fournisseurs et comptes rattachés	33 740	33 740		
Personnel et comptes rattachés	50 156	50 156		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100 837	100 837		
Impôts sur les bénéfices	9 051	9 051		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 767	15 767		
Autres impôts taxes et assimilés	15 881	15 881		
Autres dettes	65 316	65 316		
TOTAL	292 008	290 748		1 260

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

- Logiciels informatiques, amortis sur une durée allant d'un à dix ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	31 360
Autres créances	115 084
Total	146 444

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
Cotisations 2020 à recevoir	86 627
Organismes sociaux à recevoir	59 817
Total	146 444

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75
Dettes fiscales et sociales	76 875
Autres dettes	38 189
Total	115 139

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
Congés payés charges sociales comprises	75 077
Avoir à établir	456
CVAE	1 798
Charges externes	37 733
Factures non parvenues	75
Total	115 139

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 440
Total	12 440

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	218 183
55 à 59 ans	6 à 10 ans	91 406
45 à 54 ans	11 à 20 ans	81 614
35 à 44 ans	21 à 30 ans	27 817
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		419 020

Hypothèses de calculs retenues

Le montant de l'engagement de départ en retraite s'élève à 419 020 € au 31/12/2020.

Les hypothèses de calcul retenues pour calculer cet engagement sont les suivantes:

- * Taux de croissance des salaires: 1%
- * Taux d'actualisation : 0,34%
- * Taux de charges sociales 45% pour les ETAM et 50% pour les cadres
- * Turnover : faible
- * Age de départ à la retraite : 65-67 ans (Départ à taux plein)
- * Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié)

Cet engagement est pris en charge par la SMABTP lors du départ en retraite des salariés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
Formations salariés	8 771
Total	8 771